
Norme internationale



4190/6

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Ascenseurs et monte-charge — Partie 6: Ascenseurs à installer dans les immeubles à usage d'habitation — Critères de sélection

Lifts and service lifts (USA: elevators and dumbwaiters) — Part 6: Passenger lifts to be installed in residential buildings — Planning and selection

Première édition — 1984-10-01

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

CDU 621.876.113

Réf. n° : ISO 4190/6-1984 (F)

Descripteurs : ascenseur, installation, bâtiment, sélection, caractéristique.

Prix basé sur 8 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 4190/6 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 178, *Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants*.

Ascenseurs et monte-charge —

Partie 6: Ascenseurs à installer dans les immeubles à usage d'habitation — Critères de sélection

1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 4190 fixe les règles concernant les prévisions et le choix des ascenseurs pour les immeubles à usage d'habitation, afin d'assurer un service satisfaisant.

Elle permet notamment de définir, dès le début de la conception du bâtiment, le nombre et les principales caractéristiques des ascenseurs.

Elle prévoit trois degrés de qualité pour le service d'ascenseurs, basés sur des intervalles, au niveau principal, de 60 s, 80 s et 100 s et désignés comme suit:

- programme 60;
- programme 80;
- programme 100.

La présente partie de l'ISO 4190 est applicable aux ascenseurs normalisés de la classe I à installer dans les immeubles à usage d'habitation.

2 Références

ISO 4190/1, *Installation d'ascenseurs — Partie 1: Ascenseurs des classes I, II et III*.

ISO 4190/5, *Ascenseurs et monte-charge — Partie 5: Dispositifs de commande et de signalisation et accessoires complémentaires*.

3 Définitions

Dans le cadre de la présente partie de l'ISO 4190, les définitions de l'ISO 4190/1 et de l'ISO 4190/5, ainsi que les définitions suivantes sont applicables.

3.1 niveau principal: Niveau auquel accèdent normalement les piétons en venant du niveau de la rue.

Lorsqu'un tel accès à un même ascenseur peut être effectué à des niveaux différents, le niveau principal est celui situé au plus bas.

3.2 intervalle au niveau principal: Temps moyen qui s'écoule au niveau principal entre deux départs consécutifs d'une cabine.

3.3 capacité de transport (d'un ascenseur ou d'un groupe d'ascenseurs): Pourcentage de la population de l'immeuble que l'ascenseur ou le groupe d'ascenseurs peut transporter pendant une période déterminée.

3.4 durée de parcours théorique: Temps théorique nécessaire pour que la cabine effectue une course complète entre les deux niveaux extrêmes (course divisée par la vitesse nominale).

3.5 pointe montée (arrivée des personnes): Période de la journée pendant laquelle les ascenseurs sont sollicités exclusivement pour la montée des personnes du niveau principal vers les étages supérieurs.

4 Règles générales

4.1 Nombre et caractéristiques des ascenseurs

Il est recommandé de prévoir une installation d'ascenseurs dans les bâtiments d'habitation comportant plus de trois niveaux au-dessus du niveau principal ou dont le plancher bas du logement le plus haut est situé à plus de 8 m au-dessus du niveau principal.

Le nombre et les caractéristiques des ascenseurs à prévoir sont déterminés à l'aide des abaques donnés dans les annexes A à F. Les abaques ont été établis en tenant compte des critères suivants et des critères donnés dans les tableaux 1, 2 et 3:

- a) période de la journée: pointe montée (arrivée des personnes);
- b) lorsqu'un seul ascenseur est prévu, la charge nominale de celui-ci doit être au moins de 630 kg et la vitesse nominale doit être au moins de 0,63 m/s (voir ISO 4190/1, sous-paragraphe 3.2.2);
- c) dans chaque groupe d'ascenseurs:
 - la vitesse nominale de tous les ascenseurs doit être au moins de 1,0 m/s;
 - la charge nominale d'au moins un ascenseur doit être de 1 000 kg.

Tableau 1

Durées, s	Programme		
	60	80	100
Intervalle maximal au niveau principal, s	60	80	100
Durée maximale de parcours théorique, s	20	30	40
Capacité de transport en 5 min	7,5 % de la population au-dessus du niveau principal		
2 ascenseurs au moins si le nombre de niveaux au-dessus du niveau principal est supérieur à	6	7	8

Tableau 2

Distance entre deux niveaux successifs, m	2,8 ± 0,20		
Charge nominale, kg	400	630	1 000
Nombre de passagers dans la cabine quittant le niveau principal (environ 80 % de la charge nominale)	5	7	11
Perte de temps par passager entrant et sortant de la cabine, s	3,5	3,5	3,5

Tableau 3

Vitesse nominale, m/s	0,63	1,0	1,6	2,5
Somme des pertes de temps par arrêt, s	9,5	10,0	9,5	9,5

4.2 Disposition des ascenseurs

Les ascenseurs doivent de préférence être disposés côte à côte. D'autres dispositions, telles que face à face ou en équerre, sont beaucoup moins satisfaisantes car la circulation des usagers est perturbée. La disposition « dos à dos » ne convient en aucun cas car elle ne permet pas d'utiliser le système de commande approprié.

4.3 Manœuvres

Les abaques donnés dans les annexes A à F ne sont utilisables que lorsqu'il s'agit de manœuvres collectives définies dans l'ISO 4190/5.

4.4 Type de portes

Les abaques donnés dans les annexes A à F ne sont utilisables que lorsqu'il s'agit de portes de cabine et de portes palières automatiques.

5 Choix d'un programme

Plus l'intervalle au niveau principal est court, plus le service est satisfaisant.

L'intervalle a une influence notable sur le nombre et les caractéristiques des ascenseurs et par conséquent le choix d'un programme doit faire l'objet d'une étude attentive.

Pour des immeubles à usage d'habitation, un intervalle de 60, 80 ou au maximum de 100 s est acceptable suivant le degré de qualité requis.

Annexe A

Programme 60, sans niveau de parking

